

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

8 FÉVRIER 2018
17 H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 8 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : M. Beny Masella, maire
M. Dino Mazzone, conseiller
M^{me} Elizabeth Ulin, conseillère
M^{me} Colleen Feeney, conseillère
M^{me} Maria Torres, conseillère

Aussi présents : M^e Raffaella Di Stasio, directrice générale
M^e Claude Gilbert, greffier

Monsieur Beny Masella, maire, a agi comme président de la séance.
M^e Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180208-001

Le président déclara la séance ouverte à 17 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Colleen Feeney, conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 8 février 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180208-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 144 Radcliffe

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 février 2018.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
144 Radcliffe	remplacement de dix fenêtres et d'une porte-patio	tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180208-003

4. Période de questions du public

À 17 h 19, le maire nota le début de la période de questions.

5. Levée de la séance

À 17 h 20, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180208-004

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20180208*